

Le vaccin contre les papillomavirus sera aussi recommandé pour les garçons dès l'été prochain

Le vaccin contre les papillomavirus (HPV), déjà recommandé pour les adolescentes, le sera aussi dès cet été pour les garçons de 11 à 14 ans, pour lutter contre ces virus sexuellement transmissibles responsables notamment de cancers du col de l'utérus.

Un tel élargissement permettrait "de freiner la transmission" des papillomavirus humains (HPV) et ainsi de "*mieux protéger*" l'ensemble de la population des cancers qu'ils provoquent, principalement chez des femmes mais aussi chez des hommes dans un quart des cas, explique la Haute autorité de santé (HAS).

Se félicitant de cet avis publié lundi, la ministre de la Santé Agnès Buzyn a souhaité "*que cette recommandation soit intégrée dans le calendrier des vaccinations 2020 pour une mise en oeuvre d'ici l'été*".

Cet élargissement de la vaccination ne sera toutefois efficace que si les autorités mènent "*une politique vaccinale plus engagée*", avertit la HAS.

Elle suggère que le vaccin soit systématiquement proposé lors des consultations et que l'on diffuse "*une meilleure information sure (sa) sécurité*" pour "*restaurer la confiance*" du public et des professionnels de santé.

La vaccination contre les HPV était jusqu'à présent recommandée chez les jeunes filles de 11 à 14 ans (avec un rattrapage jusqu'à 19 ans), les personnes immunodéprimées et les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à 26 ans.

Mais "*dix ans après les premières recommandations*" la couverture vaccinale de ces populations reste "*très insuffisante*", note-la HAS : 24% de femmes et environ 15% des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, contre un objectif de 60%.

Saisie par le ministère, l'autorité sanitaire avait publié fin octobre un "*projet d'avis*" favorable à une extension aux jeunes garçons, soumis à une consultation publique auprès des professionnels et associations concernés.

Une instance de représentation de gynécologues, la FNCGM, s'est notamment prononcée en faveur d'un tel projet.

Dans son avis définitif, la HAS confirme sa conclusion, estimant que "*l'élargissement de la vaccination anti-HPV aux garçons permettrait (...) de freiner la transmission au sein de la population générale, et ainsi de mieux protéger les garçons et les hommes quelle que soit leur orientation sexuelle, mais aussi de mieux protéger les filles et les femmes non vaccinées*".

Elle met aussi en avant des arguments éthiques d'*"égalité d'accès à la vaccination"*, et souligne que *"sur un sujet délicat à aborder, l'absence de distinction selon le sexe et l'orientation sexuelle est également un moyen de simplifier la proposition vaccinale pour les professionnels de santé, surtout à un âge où l'orientation sexuelle n'est pas encore connue ou affirmée"*.

Les infections sexuellement transmissibles liées à ce virus peuvent parfois provoquer des années plus tard des cancers, du col de l'utérus et du vagin chez les femmes, du pénis chez l'homme, de l'anus et de la gorge (en cas de rapports sexuels bucco-génitaux) chez les deux sexes.

Environ 1.750 nouveaux cas de cancers causés par le HPV surviennent chaque année en France chez des hommes, et 4.580 chez des femmes.

Le seul cancer du col de l'utérus tue encore 1.100 femmes chaque année en France et 2.900 nouveaux cas sont diagnostiqués.

Certains pays comme les Etats-Unis, ou le Royaume-Uni depuis l'an dernier, recommandent déjà que tous les préadolescents soient vaccinés contre les HPV avant d'y être exposés, entre 11 et 13 ans.

Un groupe d'experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient toutefois de recommander de suspendre cette politique de vaccination des jeunes garçons, à cause de la *"pénurie actuelle de vaccin"* contre le HPV.

Dans leur rapport, publié le 22 novembre, ces experts estiment que *"tous les pays devraient temporairement interrompre la mise en oeuvre des stratégies de vaccination (...) sans distinction de genre"* ainsi chez les plus de 15 ans, *"jusqu'à ce que les stocks permettent un accès équitable au vaccin pour tous les pays", en particulier ceux "où la charge du cancer du col de l'utérus est élevée"*.

La HAS a assuré qu'elle tiendrait compte de ces tensions sur le marché pour redéfinir les modalités du rattrapage vaccinal.